

Essayez le vélo électrique !

HAUTE SAISON

Du 21 mars au 20 septembre



Abonnement
45 €/mois
pendant 3 mois

BASSE SAISON

Du 21 septembre au 20 mars



Abonnement
35 €/mois
pendant 3 mois

Les abonnements VILVOLT sont éligibles au remboursement par l'employeur de 50% minimum des frais de transport (renseignez-vous auprès de votre employeur).



Votre vélo « urbain » est livré chez vous avec sa sacoche et son antivol.



Pour toute question :

03 29 37 54 60 | vilvolt@agglom-epinal.fr

4 rue Louis Meyer 88190 GOLBEY

www.agglom-epinal.fr & www.mobilcllic.fr

© Image by Sébastien 47 2020 - www.sebastien.fr

Déplacez-vous en vélo électrique avec Vilvolt®



Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'État dans le cadre du programme CEE-VELO



Qu'est-ce que VILVOLT ?

« VILVOLT, villes et villages à vélo électrique » est un service de location de vélos à assistance électrique proposé par la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE).

Son objectif : permettre aux habitants de la CAE d'essayer le vélo à assistance électrique et découvrir ses avantages dans leurs déplacements quotidiens.



À qui s'adresse VILVOLT ?

À tout habitant d'une commune de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (vérifiez sur agglom-epinal.fr), âgé de plus de 16 ans.

Comment ça marche ? Comment s'inscrire ?

Vous vous abonnez pour une période de **3 mois**. Durant ces 3 mois, vous disposez entièrement du vélo à assistance électrique qui vous a été remis, **il est sous votre responsabilité**.

Pour cela, pré-inscrivez-vous sur internet (agglom-epinal.fr) ou en vous rendant au siège de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Une fois pré-inscrit, vous recevrez un **mail de confirmation**. Vous devrez remplir un contrat et le transmettre à la CAE avec les pièces justificatives suivantes :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

À la réception des pièces justificatives, l'équipe de Vilvolt prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous afin de vous remettre le vélo et d'engager le contrat. Ce rendez-vous pourra être réalisé à votre domicile. L'équipe de Vilvolt vous présentera le vélo et son fonctionnement, et le réglera à votre taille.

Que se passe-t-il au bout des 3 mois ?

À la fin de la location, un agent Vilvolt vérifiera si le vélo (+ accessoires) est restitué en bon état, comme il était lors de la prise en charge (facturation des pièces défectueuses en sus).

Au moins 7 jours avant la fin de votre abonnement de 3 mois, vous informez la Communauté d'Agglomération d'Epinal de votre souhait éventuel de renouveler votre abonnement. Cela sera possible seulement en cas de disponibilité d'un vélo. Si votre abonnement est renouvelé, le rendez-vous de restitution convenu avec l'équipe Vilvolt aura néanmoins lieu pour faire un état des lieux du vélo. Au maximum la durée de location sera d'1 an.



MOUSTACHE

Les vélos VILVOLT

Les vélos proposés avec VILVOLT sont des Moustache Bikes modèles Samedi 28.1 : des vélos urbains polyvalents et de qualité, entièrement équipés, confortables et disponibles en plusieurs tailles et avec un cadre ouvert ou fermé. Ils sont équipés d'une sacoche étanche et de 2 antivol.

Pour les petites balades, vous avez la possibilité de louer votre vélo avec un siège bébé.



Donnez votre avis sur le service Vilvolt® en quelques clics !

agglom-epinal.fr